L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située à l'encoignure des rues [illegible] et St. Louis, en face de la [illegible]

CONDITIONS

[illegible] PIASTRES PAR AN—payables [illegible] on ne s'abonne pas pour moins d'un [illegible] Avant abonnement ne sera arrêté, à moins [illegible] ne soient payés, et à moins que celui [illegible] ne se fasse abonnement, n'en ait fait connaître [illegible] par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE [illegible] expiration du semestre courant [illegible] avis ne publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS [illegible] ne publient pas dans une seule langue [illegible] piastre pour prix [illegible] le premier comptant [illegible] dans tout le nombre d'insertions [illegible] publiés jusqu'à ce qu'on les arrête [illegible] envoyés.

[illegible] Quand des abonnements à l'année pour publier les [illegible] à des prix raisonnables.

[illegible] abonnement pour la campagne [illegible] ou qu'à quelque endroit que ce [illegible] extérieur. Les lettres adressées au Rédacteur doivent [illegible] franches ; dans le cas contraire, elles [illegible]

[illegible]

[illegible] AMIS.—Le bateau à vapeur MOGUL, capitaine [illegible] pour prendre les passagers [illegible] lundi matin, et partira comme [illegible] 12 du courant.

[illegible] TH. GOODWYN, etc.

[illegible] Cincinnati et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur, avec chaloupe sur son pont, le MOGUL, capitaine John F. Hunt, sera prêt à recevoir du fret jusqu'à la 12 du courant, partira sans peu. [illegible] partie de son chargement est prêt [illegible] mardi, le 17 du courant. Pour [illegible] ayant de beaux emménagements [illegible] à bord ou à [illegible] TH. GOODWYN & co.

[illegible] & CINCINNATI.

[illegible] vapeur bien connu, [illegible] MEL, capitaine W. Gay, [illegible] la moitié de son chargement prêt, partira sous peu. [illegible] ayant de beaux emménagements, [illegible] nombre que sur le pont, s'adresser à [illegible] & BECKWITH.

[illegible] la Nlle. Levée, no. 25 et 27.

[illegible] par le canal, son fret sera [illegible] de Louisville.

[illegible] les Ports Intermédiaires [illegible] bateau à vapeur NAVARINO, [illegible] Wm. Smith, ayant une [illegible] de sa cargaison engagée, [illegible] immédiatement. Pour [illegible] ménagements, s'adresser à [illegible] TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, Nos. 25 et 28.

[illegible] LE & COVINGTON.

[illegible] bateau-à-vapeur CORSAIR, [illegible] Knight, partira du bas du [illegible] à coulisses, pour les ports [illegible] les lundis, mercredis et vendredis [illegible] malle des Etats-Unis ; et [illegible] samedis à midi. Les passagers actuels à bord à l'heure. Les [illegible] jusqu'à nouvel ordre [illegible] la ville à midi et arrivent à [illegible] passagers. 6 nov

[illegible] VERPOOL.

[illegible] rise, ligne voilière, MOUNT-[illegible] William Aberdeen, partira [illegible] tems le permet, le 10 vers [illegible] passage dans la chambre [illegible] sous du marché au [illegible] NCE & R. GAMBLE, [illegible] rue de la Douane, no. 51.

[illegible] ERPOOL,

[illegible] doublée en cuivre, la [illegible] Goward, pour frêt ou pas[illegible] RRISON, BROWN & co. [illegible] rue Royale, no 117

[illegible] HAVRE.

[illegible] classe CRESCENT, capitaine [illegible] dans quelques jours. Pour le reste du passage, s'adresser à [illegible] PERRET & GALLY, Rue Toulouse.

[illegible] (par le fleuve)

[illegible] SARAH, capitaine [illegible] sera prêt à recevoir du fret, et [illegible] et un passage, s'adresser à [illegible] & BECKWITH, [illegible] Nlle. Levée, no 25 et 29.

[illegible] HAVANE.

[illegible] NCIA, capitaine Fabregas, [illegible] son chargement engagé, [illegible] fret du reste ou passage, [illegible] J. PRATS et FILS, rue Ste. Anne, no 52.

[illegible] HAVANE.

[illegible] première classe, SABINA, [illegible] de 400 barrils, pour com[illegible] Pour frêt ou passage, [illegible] s'adresser à J. PRATS et FILS,

[illegible] (par le fleuve).

[illegible] ERU, capitaine Johnston, [illegible] et partira sous peu. [illegible] adresser à bord, vis-à-vis [illegible] NE & BECKWITH, Nlle Levée, no 25 et 29.

[illegible] bâtiment du port de 500 [illegible] rendre un chargement pour [illegible] que l'on expédierait sous [illegible] SON, BROWN & co., rue Royale, no. 117.

[illegible] HAVANE.

[illegible] SANTIAGO, capt. Herro, [illegible] de son chargement engagé [illegible] pour frêt de 200 barrils, ou [illegible] à bord ou à J. PRATS & fils.

[illegible] BEAUX

[illegible] vetier, capitaine Adams, [illegible] pour la balance du frêt [illegible] sur un panonnage à bord. [illegible] SMIN BIGOURDAN, rue Toulouse, no 23.

[illegible] APICO-

[illegible] ère, bien connue, et pavée [illegible] FRANCES, capitaine E. [illegible] son chargement prêt, pay[illegible] frêt et passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-[illegible] E. J. FORSTALL, rue Royale, no 153

[illegible] ERPOOL.

[illegible] ère classe doublée en cuivre, la [illegible] Goward, pour frêt ou pas[illegible] RRISON, BROWN & co. rue Royale, no 117

[illegible] HAVRE.

[illegible] classe CRESCENT, capitaine [illegible] dans quelques jours. Pour le reste du passage, s'adresser à [illegible] PERRET & GALLY, Rue Toulouse.

[illegible] (par le fleuve)

[illegible] SARAH, capitaine [illegible] sera prêt à recevoir du fret, et [illegible] et un passage, s'adresser à bord [illegible] & BECKWITH, Nlle Levée, no 25 et 29.

[illegible] HAVANE.

[illegible] NCIA, capitaine Fabregas, [illegible] son chargement engagé, [illegible] fret du reste ou passage, [illegible] J. PRATS et FILS, rue Ste. Anne, no 52.

[illegible] HAVANE.

[illegible] première classe, SABINA, [illegible] de 400 barrils, pour com[illegible] Pour frêt ou passage, [illegible] s'adresser à J. PRATS et FILS,

[illegible] (par le fleuve).

[illegible] ERU, capitaine Johnston, [illegible] et partira sous peu. [illegible] adresser à bord, vis-à-vis [illegible] NE & BECKWITH, Nlle Levée, no 25 et 29.

[illegible] bâtiment du port de 500 [illegible] rendre un chargement pour [illegible] que l'on expédierait sous [illegible] SON, BROWN & co., rue Royale, no. 117.

[illegible] HAVANE.

[illegible] SANTIAGO, capt. Herro, [illegible] de son chargement engagé pour frêt de 200 barrils, ou [illegible] à bord ou à J. PRATS & fils.

[illegible] BEAUX

[illegible] vetier, capitaine Adams, [illegible] pour la balance du frêt [illegible] sur un panonnage à bord. [illegible] SMIN BIGOURDAN, rue Toulouse, no 23.

[illegible] APICO-

[illegible] ère, bien connue, et pavée [illegible] FRANCES, capitaine E. [illegible] son chargement prêt, pay[illegible] frêt et passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-[illegible] E. J. FORSTALL, rue Royale, no 153

[illegible] ERPOOL.

[illegible] ère classe, CONGRESS, [illegible] de 500 balles de coton, [illegible] chargement. Pour frêt ou [illegible] pour 10 passagers, [illegible] profond, no 98, ou à WHITE & co. rue de la Douane, no. 20.

[illegible] MOBILE.

[illegible] MONTGOMERY, capitaine [illegible] à prendre du frêt, et partira [illegible] ou passage, s'adresser à [illegible] & BECKWITH, Nlle Levée, no 25 et 29.

[illegible] RANSAS (Texas).

[illegible] CALLOW, doublée en cuivre, [illegible] immédiatement—pour frêt [illegible] bord vis-à-vis la rue Dou[illegible] & BECKWITH, Nlle Levée, No. 25 & 29.

[illegible] MOBILE.

[illegible] NCY, capt. Andrews, ayant une [illegible] partira immédiatement [illegible] passage, s'adresser à bord ou [illegible] TOURNE & BECKWITH, Nlle Levée, no 25 et 29.

[illegible] ERA PARACHICOLA.

La [illegible] VILLAO, capt. C. Hood, ayant [illegible] partira sous peu. [illegible] ou passage, s'adresser à bord [illegible] TOURNE & BECKWITH, rue Nlle. Levée, no 25 et 29.

POUR LIVERPOOL.

Le navire AUSTERLITZ, capitaine [illegible] Hammond, partira immédiatement. Pour frêt ou balles coton ou passage s'adresser à bord, ou à P. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

A FRETER OU A CHARGER

Le fin rouleur double en cuivre, [illegible] W. S. Watts capitaine, partira [illegible] un peu d'eau; ce bâtiment est en [illegible] sera prêt à recevoir son chargement dans 2 [illegible] s'adresser à bord ou à HARRISON, BROWN & Co., rue Royale no. 117.

POUR LE HAVRE

Le beau navire AUGUSTA, capitaine Trot, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le fret de 250 barils, s'adresser à P. J. TRICOU, ou à L. H. GALE.

VENTES A VENDRE

PAR THIOUT & LEGRAND

Une vente [illegible] Samedi [illegible] rue des Dépendances [illegible] Ursulines [illegible] Ursulines [illegible] Ursulines